

## GARANTIE pompes électriques de réservoir ou assimilés

Tout changement de la pompe est obligatoire par un professionnel en mécanique automobile qui doit effectuer les réparations suivantes avant toute remise en route :

- montage obligatoire par un professionnel ( facture a l'appui)
- Changement ou vidange du réservoir de carburant selon les préconisations constructeur.
- Changement de tous les tuyaux du circuit de carburant (alimentation et retour).
- Changement du filtre à gazole ou filtre à essence
- nettoyage du bocal de filtre à gasoil ou essence
- Changement de tous les tubes HP.

Si cela n'est pas fait vous risquez de re-limailler la pompe

Les factures de ces opérations devront nous être retournées sous 15 jours à partir de la réception du colis pour valider la garantie.

le non- respect de ces consignes annule la garantie .

## **PIECES ELECTRONIQUES**

ATTENTION, les pièces électroniques (neuves ou occasions) doivent pour la plupart faire l'objet d'une reprogrammation pour pouvoir fonctionner. ( passage à la « valise »).

L'intervention d'un professionnel est donc IMPERATIVE.

Ces interventions sont à la charge du client.